



Adresse à Mme l'Inspectrice d'Académie de Lot et Garonne

Mme l'Inspectrice d'Académie,

Nous désirons débiter cette réunion par l'expression de nos interrogations, pour ne pas dire nos inquiétudes, face à votre silence suite à notre courrier en date du 17 octobre 2013. Pour la clarté du débat, nous le portons à la connaissance de tous les participants.

Nous nous étions adressés à vous suite au compte-rendu du comité de suivi tenu le 27 juin dernier, distribué à la va-vite lors de la réunion du 17 octobre en toute fin de séance. Outre la façon pour le moins expéditive dont ce compte-rendu a été diffusé, c'est surtout son contenu qui nous interroge puisqu'aucune des interventions du SNUipp-FSU n'y est consignée.

Certes notre discours est loin du politiquement correct. Mais de là à l'ignorer ou à le détourner, comme cela a été le cas nationalement ! La présidente du Comité national des rythmes a associé le SNUipp-FSU aux conclusions de son rapport, qu'il avait refusé de signer. Drôle de façon de mettre en pratique le dialogue social !

Pourtant, nos interventions permettent de soulever des questions pertinentes et de pointer des incohérences, reconnues depuis par le ministère lui-même comme vous l'avez fait justement remarquer.

Le compte-rendu de la réunion du 17 octobre est plus complet et représentatif des débats qui s'y sont tenus. Mais nous déplorons toujours l'absence de réponse à notre courrier.

Le défaut de transmission de documents préparatoires à la tenue des Comités de suivi malgré nos demandes répétées nous laissent dubitatifs. Lorsque nous l'évoquons en CAPD, commission paritaire statutaire, vous nous répondez que ce n'est pas le lieu, que le Comité de suivi n'a aucune obligation légale, que vous n'êtes pas tenue de nous adresser des documents et que les seuls que vous ayez ne sont pas finalisés, donc pas transmissibles en l'état.

Pourtant, des projets finalisés sont bien rédigés, et d'autres sont à l'étude. Nous ne comprenons donc pas pourquoi aucun document ne nous est soumis pour nous permettre d'émettre un avis en tant que représentants des personnels enseignants.

Aucun rapport d'étape départemental n'est à ce jour élaboré ni même prévu. Les différents documents annoncés n'ont toujours pas été publiés. C'est le cas par exemple d'une charte d'utilisation des locaux scolaires, de préconisations sur les rythmes à l'école maternelle et des activités péri-scolaires qui y sont proposées.

Malgré tous ces dysfonctionnements, nous avons décidé de continuer à être présents aux réunions de ce Comité de suivi, en tant que première organisation syndicale des enseignants du 1er degré, afin de donner un retour objectif des situations vécues sur le terrain, sans opposition dogmatique ni acceptation bienveillante. Nous portons, au sein de cette commission comme dans toutes les autres instances, la parole et les revendications des enseignants des écoles. Nous refusons que la question des rythmes scolaires, et plus largement celle de l'école, soit l'instrument de ceux qui veulent s'opposer à une politique gouvernementale, dans une logique purement électoraliste. Nous n'avons pas non plus la même lecture de la situation du terrain que celle exposée par l'enquête du Ministère, qui déclare complaisamment que dans 93% des cas, la mise en place de cette réforme se déroule dans de bonnes conditions. Notre constat est bien loin de celui qui ne fait état que de deux seules situations problématiques dans notre département, comme nous avons pu le lire dans certaines publications.

Nous continuons à demander la prise en compte des difficultés en maternelle, des transitions scolaire/péri-scolaire, de l'utilisation des locaux scolaires, de la considération de l'avis des conseils d'école, de l'alourdissement des tâches de direction, des conditions de travail des enseignants et des personnels territoriaux, de situations difficiles vécues par les élèves...

Le SNUipp-FSU ne se reconnaît pas dans le constat d'une réforme des rythmes réussie dans le cadre des décret actuels. Nous réaffirmons que la réécriture d'un autre décret est une nécessité, dans le cadre d'une autre réforme de l'école.

Ce Comité de suivi se tient à la demande du Ministre afin que toutes les opinions puissent y être exprimées. Nous vous savons attentive au respect du dialogue social et du pluralisme syndical, dont vous êtes garante dans toutes les instances paritaires, qu'elles soient statutaires ou pas...

Merci de votre attention.